

*Initiatives parlementaires*

présentés par les travailleurs. Presque tous sont réglés promptement. Souvent, le représentant de l'employeur se rend à peine compte qu'une erreur a été commise. Mais néanmoins, l'employé s'est senti lésé et a déposé un grief.

Dans ce cas-ci, l'existence même du régime encouragera les autorités du monde sportif à se montrer justes envers les athlètes et les entraîneurs visés.

Nous pouvons facilement entrevoir un régime qui permettra de trouver une solution rapide et immédiate aux problèmes, sans aller jusqu'à téléphoner à des juges au beau milieu de la journée.

Nous pouvons avoir des régimes qui permettront de prendre une décision provisoire, de procéder ensuite à un examen plus approfondi des circonstances et enfin, si possible, de remédier à la situation.

Il serait bon, dans le cadre de ce régime, que le gouvernement, par l'entremise de Sports Canada, informe les organisations sportives et les intéressés des droits des athlètes et des entraîneurs.

J'espère que le gouvernement n'étouffera pas le projet de loi, que de milliers de Canadiens jugent important. Il n'engage d'aucune façon le gouvernement, mais lui demande tout simplement de considérer cette proposition. Le Sous-comité sur la condition physique et le sport amateur examine actuellement le projet de loi et compte soumettre des recommandations au gouvernement. Nous déciderons ensuite, de concert avec la Chambre, s'il y a lieu ou non d'entreprendre une enquête indépendante. En fait, nous demandons tout simplement à la Chambre d'approuver les recommandations de la Commission Dubin, et de juger cette proposition utile et valable.

Son utilité a déjà été démontrée au comité par le cas de Andrezej Kulesza, l'entraîneur des haltérophiles qui s'est dit lésé par les conclusions du rapport de l'enquête Dubin. Il a peut-être tort ou raison, mais lorsqu'il a comparu devant le comité, il se sentait profondément lésé et estimait avoir été traité injustement. Notre comité a demandé à l'unanimité au ministre d'État chargé de la Condition physique et du Sport amateur, à titre peut-être de première cause-type d'accepter la façon de procéder de Dubin dans son affaire, qui visait à établir son droit de faire appel devant un arbitre indépendant. Par conséquent, nous avons déjà une affaire précise et en cours, et si la Chambre pouvait adopter la motion que j'ai présentée, cela permettrait de résoudre la question d'une manière juste et équitable.

Le rapport Dubin contient de nombreuses déclarations éloquentes à propos du rôle du sport dans notre société. Je voudrais renvoyer la Chambre à la page 561 de ce rapport. Au commencement du chapitre «L'éthique et la moralité dans le sport», le commissaire Dubin déclare ce qui suit:

Nous considérons le sport comme un moyen de former le caractère et d'enseigner les vertus de dévouement, de persévérance, d'endurance et d'autodiscipline. Le sport nous aide à tirer des leçons autant de la défaite que de la victoire, et les sports d'équipe développent l'esprit de collaboration et le sens de l'interdépendance. Nous voyons le sport comme un moyen de transmettre certaines valeurs morales et sociales et, grâce à l'effet produit sur le plan individuel, de créer une société saine, intégrée.

Monsieur le Président, un des droits fondamentaux de notre société accordés aux employés dans tous les aspects de notre vie nationale est le droit d'association, le droit d'être protégés par une convention collective. Ce droit n'est pas accordé aux athlètes.

La Chambre a une obligation, à mon avis, comme le gouvernement a l'obligation de veiller à ce que l'un des éléments les plus fondamentaux de la justice en milieu de travail, en l'occurrence le domaine du sport, soit donné à nos jeunes Canadiens. C'est le droit d'avoir leurs plaintes examinées équitablement et impartialement.

Je demande à la Chambre d'adopter à l'unanimité la motion dont elle est saisie.

**M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre des Communications):** Monsieur le Président, vous avez déjà amplement démontré que vous étiez bien plus en forme que moi.

Je suis heureux, monsieur le Président, de pouvoir participer au débat sur la motion de mon collègue de Victoria. Ce député joue un rôle actif au sein du sous-comité parlementaire, et ses vues revêtent beaucoup d'intérêt et beaucoup d'importance aux yeux du gouvernement.

[Français]

Comme le savent les députés, monsieur le Président, le gouvernement du Canada a été heureux de recevoir le Rapport de la Commission d'enquête sur le recours aux drogues et aux pratiques interdites pour améliorer la performance athlétique, connu désormais sous le nom du Rapport Dubin que le ministre d'État à la Condition physique et au Sport amateur a déposé sur le Bureau de la Chambre le 27 juin.